



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles,
MARE/A2/CF

Subject: Appel à une plus grande cohérence politique entre les dimensions de l'environnement et de la pêche

Cher Monsieur Brouckaert, cher Monsieur O'Donoghue,

Nous vous remercions pour votre lettre du 20 juin 2024.

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter d'avoir mis en place un groupe de discussion sur les impacts des développements ORE et des désignations de sites de conservation (FG Spatial Dimension). Il s'agit d'une bonne pratique qui peut très certainement alimenter les plans nationaux d'espace maritime (MSP) et leur révision.

Permettez-moi de souligner ici quelques développements positifs en termes de cohérence politique et de renforcement des connaissances qui se sont produits depuis ma dernière réponse à votre avis sur les impacts du bruit sous-marin et des développements de l'énergie éolienne en mer sur la pêche commerciale en février 2022.

En octobre 2023, la Commission européenne (ci-après "la Commission") a adopté un "paquet éolien"¹ comprenant une communication sur la réalisation des ambitions de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer² dans le prolongement de la stratégie de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer publiée en 2020³.

(1) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_23_5185.

(2) Concrétiser les ambitions de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer (COM/2023/668 final).

(3) Une stratégie de l'UE pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables en mer pour un avenir climatiquement neutre. COM(2020) 741 final.

M. E. Brouckaert
Président du CCOS
emiel.brouckaert@rederscentrale.be
Crofton Road c/o BIM Dun Laoghaire
Co. Dublin A96 E5A0
Irlande

M.Sean O'Donoghue
Président Pelagic CC
sean@kfo.ie
Louis Braillelaan 80
2719 EK Zoetermeer
Pays-Bas

Dans cette communication, la Commission notamment s'est engagé à lancer une action de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental et optimiser les impacts socio-économiques des parcs éoliens offshore en 2024. Un appel à proposition spécifique dans le cadre d'Horizon Europe sera ouvert le 17 septembre à cet effet (HORIZON- CL5-2024-D3-02-08)⁴.

La Commission a également lancé récemment une demande d'avis scientifique au Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) afin de renforcer les connaissances sur les impacts socio-économiques et environnementaux des énergies renouvelables en mer.

Au cours des années qui ont suivi l'adoption de la directive sur la planification de l'espace maritime (2014/89/UE), la Commission a mis en place plusieurs outils de coordination de la planification de l'espace maritime, de la politique environnementale et de la politique de la pêche, ainsi que de la participation des parties prenantes à la planification et à la mise en œuvre au niveau de l'UE et au niveau régional :

- Un [groupe d'experts des États membres sur la planification de l'espace maritime](#) se réunit au moins deux fois par an (E01682/2) et accueille des observateurs de différents groupes de parties prenantes⁵. Au cours de ces réunions, les États membres et la DG ENV discutent de la directive-cadre sur l'eau, de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, du plan d'action pour le milieu marin⁶ et de la nouvelle loi de l'UE sur la restauration.
- Un [mécanisme d'assistance](#) (équipe d'experts en matière de planification de l'espace maritime) et une [plateforme européenne de planification de l'espace maritime](#) dont le contrat a été renouvelé en 2023 : financée par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (EMFAF), elle sert de forum d'échange central pour les riches connaissances générées par les processus et projets de planification de l'espace maritime passés, en cours et à venir. La plateforme européenne MSP permet aux fonctionnaires, aux planificateurs et aux autres parties prenantes intéressées par la MSP de s'appuyer sur ce qui est déjà disponible, d'éviter la duplication des efforts, de contribuer au renforcement des capacités et d'encourager le développement de nouvelles pratiques.
- Projets financés par l'UE pour améliorer la mise en œuvre de la DSPM et la coopération transfrontalière en matière de PSM : tous les projets de l'UE sur la PSM ont été sélectionnés par le biais d'appels publics, ouverts à toutes les parties prenantes et annoncés sur les sites web de la Commission, par exemple sur la page des opportunités de financement de CINEA⁷. Par exemple, le dernier appel de l'EMFAF a été clôturé le 27 février 2024⁸.

(4) <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/horizon-cl5-2024-d3-02-08>

(5) L'Association européenne des organisations de producteurs de poisson (EAPO) et Europêche sont tous deux observateurs de ce groupe d'experts depuis 2020. Les nouveaux observateurs peuvent soumettre leur candidature via MARE-MSP-MSEG@ec.europa.eu

(6) COM(2023) 102 final

(7) https://cinea.ec.europa.eu/programmes/european-maritime-fisheries-and-aquaculture-fund/emfaf-calls-tenders_en

(8) https://cinea.ec.europa.eu/funding-opportunities/calls-proposals/emfaf-call-proposals-implement-maritime-spatial-planning-0_fr

- Le [Forum bleu européen](#) : un groupe paneuropéen de parties prenantes et un espace modéré pour tous les utilisateurs de la mer, capable de se réunir pour discuter des défis et des priorités partagés dans le but de trouver un consensus, des synergies et des solutions vers une vision commune. J'ai eu le plaisir de le lancer officiellement en mai 2023, et je vous encourage à vous inscrire au forum, afin d'être informé et impliqué dans les futurs événements.
- Un [recueil multi-usages](#) : lancé en mars 2024, il rassemble des bonnes pratiques et des informations sur des projets impliquant deux ou plusieurs secteurs travaillant ensemble en mer. La pêche est l'un des secteurs pour lesquels nous souhaitons développer la multi-utilisation dans l'UE et au-delà, notamment par l'identification de zones de pêche et l'inclusion de zones de multi-utilisation dans les plans nationaux d'aménagement de l'espace maritime.
- Comme indiqué dans votre lettre, le groupe spécial conjoint créé par le plan d'action pour le milieu marin rassemble des représentants des autorités chargées de l'environnement et de la pêche et des parties prenantes pour discuter des questions liées à la mise en œuvre de la législation de l'UE en matière de pêche et d'environnement. La nécessité de mieux intégrer la planification de l'espace maritime et le développement des énergies renouvelables en mer dans ces discussions a été soulevée lors de la dernière réunion du 18 juin 2024.

En plus de ces initiatives menées par la Commission, le 21 novembre 2023, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni ont lancé l'initiative du bassin de la mer du Nord (GNSBI), afin de s'appuyer sur les cadres de coopération actuels tels que le groupe de collaboration pour la planification de l'espace maritime de la mer du Nord, la coopération énergétique de la mer du Nord (NSEC) et la convention d'Oslo-Paris (OSPAR), de les renforcer et de créer des synergies pour un alignement optimal des travaux en cours. Il vise à rationaliser les cadres législatifs actuellement en place pour la pêche, l'énergie, la nature et le transport au niveau européen, régional et national, en vue de développer une approche de la planification de l'espace maritime qui réduise les conflits entre les utilisateurs.

Enfin, la Commission organise un événement public à Marseille, en France, le 22 octobre 2024, pour célébrer les 10 ans de la directive MSP et y réfléchir⁹.

Je pense que tous les groupes et activités susmentionnés constituent une base solide pour la cohérence entre les différentes politiques qui influencent la planification de l'espace maritime, y compris la PCP et le groupe spécial que vous avez mentionné dans votre lettre. J'espère également recevoir des contributions précieuses de la part des projets et événements en cours et à venir, auxquels vous êtes invités à participer.

Permettez-moi de vous remercier à nouveau pour votre engagement et votre précieuse contribution. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération.

Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des conseils consultatifs, via la boîte aux lettres fonctionnelle MARE-CC@ec.europa.eu.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

Cc : mo.mathies@nwwac.ie
m.barbosa@pelagic-ac.org

(9) <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/>